

SÉANCE DU JEUDI 26 JANVIER 2012

Convocation du Conseil Municipal : le Conseil Municipal est convoqué le 19 Janvier 2012 pour le 26 Janvier 2012 à 20 heures.

Ordre du Jour :

- 1) *Débats d'orientation budgétaires 2012*
 - a) *Assainissement collectif*
 - b) *Assainissement non collectif*
 - c) *Régie de Transport*
 - d) *Production énergie*
 - e) *Lotissement du Pont*
 - f) *Lotissement du Val du Gué-Carré*
 - g) *Z.A.C. de la Grouas*
- 2) *Subventions 2012 : versement d'acomptes*
- 3) *Renouvellement convention avec le Département pour l'exploitation du Vaotram*
- 4) *Enfance Jeunesse : renouvellement de la convention d'utilisation des locaux scolaires avec la Communauté de Communes*
- 5) *Acquisition d'un chemin auprès du Département*
- 6) *Maison des Associations : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire*
- 7) *Réhabilitation du Gué-Carré : demande de subventions complémentaires*
- 8) *Affaires diverses*
- 9) *Questions diverses.*

L'an deux mil douze, le Jeudi 26 Janvier, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Changé, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 19 Janvier 2012, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël GEORGES.

Etaient présents : Mmes et MM. J. GEORGES, M. RENAUT, B. CHIORINO, L. MESNEL, G. PASTEAU, M. LE COQ, B. MARTIN, D. PASTEAU, S. GRAFFIN, A. CHANROUX, R. ROUSSEAU, C. PAULIN, A. GALLOUX, Y. DUPREY, F. BLIN, C. BOYER, P. RIBAUT, L. MARTIN, A. POTEL, J. LE COQ, M. DAVID, J. STRÉE, M. ROTTIER, C. LANGOULANT, J.P. BEDOUET, M. BLOTTIÈRE, A. DE ST RIQUIER

Excusées et Représentées : Mmes C. SARRAMIAC, G. AUGER

<u>Pouvoirs</u> :	C. SARRAMIAC	à	M. LE COQ
	G. AUGER	à	M. BLOTTIÈRE

Monsieur Alain POTEL a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 20 Décembre 2011 a été approuvé à l'unanimité.

1-a) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2012 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Avant d'engager le débat sur les orientations budgétaires de 2012, il est nécessaire de rappeler la situation financière du budget assainissement, et d'examiner sa dette.

I - LES PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES

	2010	2011
Dépenses de Fonctionnement	389 433,83	382 365,94
011 Charges à caractère général	104 710,96	103 879,24
012 Charges de personnel	43 563,55	45 201,82
014 Atténuation de produits	33 537,00	25 972,00
65 Autres charges de gestion	41,34	0
66 Charges financières	23 399,29	21 846,06
67 Charges exceptionnelles	74,06	0
68 Dotations aux Amortissements et Produits	177 077,00	179 509,81
00 Déficit/ Autofinancement complémentaire	7 030,63	5 957,01
Recettes de Fonctionnement	383 478,36	346 536,36
704 Travaux de Branchement	18 040,00	0
7061 Redevances Assainissement	298 619,84	289 622,36
7065 Produits des commissions	930,15	0
7084 Mise à disposition de personnel		
74 Subventions d'exploitation	8 486,00	0
77 Produits exceptionnels	460,93	1,47
777 Amortissements subventions	56 941,44	56 912,53

	2010	2011
Dépenses d'Investissements	158 304,27	328 201,27
13 Subventions (amortissements)	56 941,44	56 912,53
16 Remboursement d'Emprunts	56 631,63	57 382,86
23 Travaux	44 731,20	213 905,88
001 Déficit reporté		
Recettes d'Investissements	206 137,25	376 655,09
13 Subventions		158 434,80
16 Emprunts		0
28 Amortissements des Immobilisations	177 077,00	179 509,81
001 Excédent	29 060,25	38 710,48

On constate en 2011 un déficit de fonctionnement de 35 829,58 € (5 957 € en 2010) et un excédent d'investissement de 48 453,82€.

Ce déficit de fonctionnement est du à des recettes moindre en redevance d'assainissement et aux produits des travaux de branchements désormais imputés en investissement.

II - LA DETTE

Au 1er Janvier 2012, elle est de 592 269 €. L'annuité à payer au cours de l'exercice 2012 sera de 81 032 € se répartissant en 22 297 € d'intérêts et 58 135 € en remboursement de capital.

III - TAXES D'ASSAINISSEMENT

La redevance est applicable à la quantité d'eau consommée.

Pour 2012 : Redevance le m3 : 1,58 € HT (TVA à 5,5%)

Participation pour raccordement à l'égout : 1700 € sans taxes

IV - PROGRAMME 2012

- ◆ Fin de la réhabilitation et de la modernisation des postes de relèvement,
- ◆ Divers travaux à la station d'épuration
- ◆ Lotissement des Fleurs :

La commune a missionné le bureau d'études Dessin Conseil et Coordination et la Soderef pour élaborer un état des lieux de l'assainissement pluvial et eaux usées dans le secteur du lotissement des Fleurs notamment en amont du ruisseau du « Gué Carré ».

La solution n° 5 a été retenue à savoir :

- création d'un bassin de rétention de 586 m³ (Sous la Place des Floralies)
- remplacement de la canalisation existante dans la propriété « Vaucelle » vers le Gué Carré et la rue des Mimosas.
- remplacement ou création de diverses boîtes de branchement et réhabilitation ponctuelle de canalisations ou création de réseau suivant l'emplacement.

Le coût estimé des travaux s'élève à la somme de 403 571,25 € HT soit 482 671,22 € TTC. Une subvention auprès de l'Agence de l'Eau a été sollicitée. Ces travaux pourraient être réalisés en 2 ans, 2012 et 2013.

1-b) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2012 : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Avant d'engager le débat sur les orientations budgétaires de 2012, il est nécessaire de rappeler la situation financière du budget assainissement, et d'examiner sa dette.

I - LES PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES

	2010	2011
Dépenses de Fonctionnement	99 480,98	83 495,67
011 Charges à caractère général	28 956,30	13 064,91
012 Charges de personnel		
65 Autres charges de gestion		291,80
66 Charges financières	9 387,23	9 106,30
67 Charges exceptionnelles	1 744,27	0
68 Dotations aux Amortissements et Produits	59 393,18	61 032,66
00 Déficit/ Autofinancement complémentaire		
Recettes de Fonctionnement	122 161,18	147 248,34
7068 Redevance	9 172,70	13 030,95
74 Subventions d'exploitation		
77 Produits exceptionnels (subvention d'équilibre)	54 000,00	72 003,00
777 Quote-part subventions investissement	43 146,18	43 146,19
002 Excédent de fonctionnement	15 842,30	19 068,20

	2010	2011
Dépenses d'Investissements	92 177,61	104 989,44
040 Subventions (amortissements)	43 146,18	43 146,19
16 Remboursement d'Emprunts	35 916,19	38 231,82
23 Travaux	6 301,54	0
Autres Dépenses (déficit reporté)	6 813,70	23 611,43
Recettes d'Investissements	68 566,18	84 644,66
10 Dotations et Réserves	9 173,00	3612
16 Emprunts		20 000
21 Immobilisations corporelles		0
28 Amortissements des Immobilisations	59 393,18	61 032,66

En 2011, le budget de fonctionnement dégage un excédent de 63 752,67€ et un déficit d'investissement de 20 344,78€.

II - LA DETTE

Au 1er Janvier 2012, elle est de 288 130 €.

L'annuité à payer au cours de l'exercice 2012 est de 48 538 € se répartissant en 10 006 € d'intérêts et de 38 532 € en remboursement de capital.

III - REDEVANCE

En 2012, la redevance a été fixée à 1.58€ HT le m3 d'eau consommée.

IV - PROGRAMME 2012

En 2012, la commune continuera d'assurer les travaux d'amélioration des assainissements individuels conventionnés. Quelques vidanges seront également réalisées et les septodiffuseurs les plus sensibles seront à réhabiliter.

En ce qui concerne les malfaçons des septodiffuseurs, l'avocat de la commune déposera auprès du tribunal en mars 2012 une assignation à l'encontre de SEBICO, fournisseur des septodiffuseurs, et des entreprises qui ont procédé à leur installation.

Les installations dont la garantie décennale arrive à échéance en 2011 et 2012 feront l'objet d'une vérification du bon fonctionnement par la Communauté de Communes.

1-c) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2012 : BUDGET REGIE DE TRANSPORT

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution financière de la Commune et de définir les orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du Budget.

1°) Bilan 2011

	2010	2011
Dépenses de Fonctionnement	73 215,41	70 629,06
011 Charges à caractère général	25 975,89	25 552,91
012 Charges de personnel	37 807,96	35 865,99
66 Charges financières	3 563,41	3 342,01
68 Dotations aux Amortissements et Produits	5 868,15	5 868,15
00 Déficit/ Autofinancement complémentaire		
Recettes de Fonctionnement	74 082,84	73 548,69
706 Prestations	15 302,84	16 680,26
74 Subventions	46 000,00	56 000
77 Produits exceptionnels	1,00	1,00
002 Excédent de fonctionnement	12 779,00	867,43

	2010	2011
Dépenses d'Investissements	6 884,11	4 380,61
16 Remboursement d'Emprunts	4 169,23	4 380,61
20 Immobilisations	2 714,88	
Autres Dépenses (déficit reporté)		
Recettes d'Investissements	7 768,42	6 752,46
001 Excédent	1 900,27	884,31
10 Dotations		
28 Amortissements des Immobilisations	5 868,15	5 868,15

Les chiffres mentionnés ci-dessus sont hors taxe (TVA à 5,50 %)

- Evolution des charges :

L'exploitation du VAOTRAM, mis en service le 1^{er} septembre 2009, s'est poursuivie. Deux contrats d'accompagnement à l'emploi ont été signés ou renouvelés jusqu'en juin 2012, permettant à la commune d'obtenir 60% du salaire sur les 22 premières heures.

Le Département de la Sarthe, organisateur de plein droit de service de transports publics routiers non urbains de personnes, a proposé de renouveler annuellement la dite convention de délégation de compétence sur une durée de trois à quatre ans. La commune est en attente de cette nouvelle convention.

La fréquentation du VAOTRAM varie de 170 à 230 voyageurs par semaine avec des pointes constatées à plus de 850 voyageurs mensuels.

- Evolution des produits :

Les recettes des prestations de service se sont élevées à 16 680€ pour une prévision de 16 000€ Elles se décomposent comme suit :

- Cartes de transports : 2 688 € (2010 : 2 803 €)
- Transports scolaires : 3 241 € (2010 : 3 170 €)
- Centres de loisirs : 3 731 € (2010 : 2 960 €)
- Vaotram : 7 020 € (2010 : 6 370 €)

2°) Orientations 2012 :

Le Pays du Mans en partenariat avec le Conseil Général de la Sarthe et les Communautés de Communes est toujours en réflexion sur l'offre transport au pourtour de l'agglomération Mancelle. Le but est de se substituer à terme à l'actuelle prestation du Vaotram, mise en service par la ville Changé.

En ce qui concerne le budget 2012 la subvention d'équilibre du budget général de la ville à la régie de transport devrait être de l'ordre de 61 000 € environ contre 56 000 € en 2011. Les aides de l'État sur les emplois aidés ont diminué significativement ainsi que l'excédent de fonctionnement reporté.

1-d) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2012 : BUDGET PRODUCTION ENERGIE

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution financière de la Commune et de définir les orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du Budget.

1°) Bilan 2011:

Les panneaux photovoltaïques ont été posés sur la toiture de l'école primaire de l'Epau en novembre 2010. Le raccordement au réseau d'ERDF a été réalisé le 2 mars 2011. Un emprunt de 61 000 € a été contracté auprès du crédit Mutuel pour cette réalisation.

Ces panneaux ont produit 15 989 kw/h d'électricité, soit une recette de 9 621.54€ HT pour une période de 10 mois.

2°) Orientations 2012:

L'année 2012 sera consacrée uniquement au remboursement de l'emprunt et à la revente de l'électricité.

L'annuité de l'emprunt, sur 15 ans, sera de 5 746 €. La revente de l'électricité pendant 20 ans sera de 9 000 à 10 000 € HT par an.

1-e) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2012 : BUDGET LOTISSEMENT DU PONT

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution financière de la Commune et de définir les orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du Budget.

1°) Bilan 2011 :

L'année 2011 a été consacrée à la finalisation des études de réalisation puis à la passation des marchés des travaux de viabilité ainsi qu'au début de ces travaux.

Les travaux de voirie, d'assainissement, de réseaux souples et d'espaces verts du lotissement (53 lots) et de la résidence intergénérationnelle s'élèvent respectivement à la somme de 1 306 872 € HT et de 449 725 € HT. L'ensemble des travaux comprenant les participations diverses (EDF, France Télécom, Siderm) et honoraires est de 2 242 576 € H.T.

La commune a contracté une ligne de trésorerie de 2 000 000 € auprès du Crédit Agricole. Celle-ci sera remboursée au fur et à mesure des ventes.

Le second semestre de l'année 2011 a été consacré au commencement des travaux de viabilisation de la première tranche du lotissement (23 lots) et à ceux de la résidence intergénérationnelle.

Le prix de vente a été fixé à 101 € TTC le m² pour 9 lots et 111 € TTC le m² pour les 44 autres.

2°) Orientations 2012 :

L'année 2012 sera consacrée à la fin des travaux de viabilité de la première tranche ainsi que ceux des logements de la résidence intergénérationnelle, puis à la commercialisation. Selon l'état d'avancement de ventes de la première tranche, la viabilisation de la deuxième tranche sera réalisée.

La construction de la maison de quartier devrait commencer en juin 2012 pour une livraison juin 2013. Plusieurs subventions ont été sollicitées. (FEDER, Conseil Général, CARSAT, Pays du Mans, DETR).

1-f) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2012 : BUDGET LOTISSEMENT DU VAL DU GUÉ-CARRÉ

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution financière de la Commune et de définir les orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du Budget.

1°) Bilan 2011 et Orientations 2012 :

Compte tenu des besoins de la commune de Changé en terme de logements sociaux et des obligations réglementaires imposées par la loi SRU, nous avons envisagé la réalisation d'une opération sur le secteur de St Charles en partenariat avec Mancelle d'Habitation. Cette opération est composée de 8 logements locatifs.

En ce qui concerne le projet d'accession à la propriété (5 parcelles), il est proposé compte tenu des 53 parcelles à commercialiser au sein du lotissement du Pont et des obligations de la loi sur l'eau, de ne pas donner suite à cette opération.

En conséquence, compte tenu de la nouvelle définition de cette opération et des compétences exercées par la Communauté de Communes, ce projet des huit logements locatifs devient de fait communautaire.

1-g) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2012 : BUDGET Z.A.C. DE LA GROUAS

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution financière de la Commune et de définir les orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du Budget.

1°) Bilan 2011 :

Une somme de 50 000 € a été inscrite pour l'acquisition de terrains en réserves foncières et 9 604 € en frais d'études. Une dépense de 47 280 € a été réalisée pour l'achat des terrains Esnault payables sur 2 années en 2010 et 2011.

2°) Orientations 2012 :

Dans le cadre de la révision générale du PLU, une étude sera assurée par le cabinet ARCHITOUR. L'objectif est d'évoluer vers une urbanisation maîtrisée et cohérente avec les orientations du Grenelle 2.

2- SUBVENTIONS 2012- VERSEMENT D'ACOMPTES

Afin de faciliter la trésorerie de certaines associations, Monsieur le Maire propose le versement d'acomptes suivants sur les subventions 2012 :

- Association de Gestion du Centre François Rabelais : 46 500 €
- Ecole de Musique de Changé : 45 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser les dites sommes aux associations ci-dessus désignées.

La dépense sera imputée au compte 6574 – Subventions à des organismes privés et autres personnes de droit privé – au budget primitif 2012.

Adopté à l'unanimité

3 - CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE ET LA COMMUNE DE CHANGÉ RELATIVE A L'EXÉCUTION DE SERVICES PUBLICS ROUTIERS :

Lors de la mise en service du VAOTRAM entre Changé et l'arrêt du tramway du Mans au Gué Bernisson, une convention de délégation de compétence avait été conclue avec le Département, organisateur de plein droit de service de transports publics routiers non urbains de personnes. Cette convention avait été renouvelée pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} septembre 2010, Le Département propose à la commune de Changé de prolonger cette convention pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} février 2012.

Compte tenu du nombre d'usagers utilisant ce service, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin de signer la dite convention.

Adopté à l'unanimité.

4- ENFANCE JEUNESSE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX MUNICIPAUX.

Suite au transfert de la compétence enfance jeunesse, une convention d'occupation des locaux municipaux a été signée entre la Communauté de Communes et la Mairie le 1^{er} janvier 2008 pour une durée de quatre ans afin de permettre à la Communauté de Communes d'exercer sa compétence sur notre territoire.

Ce partenariat arrivant à échéance le 31 décembre 2011, il est proposé de renouveler cette convention dans les mêmes termes pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2012 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

La liste des bâtiments mis à disposition pourra évoluer sans autre délibération au gré de effectifs accueillis dès lors que les règles de calcul de la participation financière de la communauté de communes demeurent inchangées.

Adopté avec 27 voix pour et deux abstentions.

5 - ACQUISITION D'UN CHEMIN AUPRÈS DU DÉPARTEMENT

Le chemin de désenclavement de la propriété de Monsieur André VAUCELLE, constitué des parcelles cadastrées sur la commune d'Yvré l'Evêque, section C n° 802,805 et 820 et sur la commune de Changé, section AH n° 105 et 110, appartient au Département. Ces parcelles ont été acquises auprès de l'Etat pour constituer un chemin de désenclavement des parcelles section AH n° 2 et 3 (propriété VAUCELLE) et servir de desserte aux parcelles section AH n°1 (propriété PAPIN) section AH n° 56 et 58 (propriété ANFRAY-GIORIA).

Ce chemin peu utilisé sert de desserte locale aux riverains et n'a pas vocation à rester dans le Domaine Départemental. Par ailleurs la situation n'a pas été régularisée pour ce qui concerne la parcelle section AH n° 102 constituant la partie terminale du Chemin de desserte des « Pelleries ».

Le Département, ainsi qu'il est d'usage dans le cadre des opérations de voiries entraînant des rétablissements d'accès, propose de céder à la commune de Changé la partie d'emprise cadastré AH n° 102,105 et 110 pour un prix symbolique de 15 €. L'acte sera établi en la forme administrative par le Bureau des Affaires Foncières du Conseil Général aux frais de celui-ci.

Adopté à l'unanimité

6 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LOCAUX A VOCATION CULTURELLE ET SOCIALE A DESTINATION DES ASSOCIATIONS : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR :

Madame KARAMANLI, Député de la Sarthe, a informé la commune de Changé, que sur sa demande le Gouvernement a inscrit au budget du Ministère de l'Intérieur (Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales) une subvention de 9 000€ pour l'aménagement de locaux à vocation culturelle et sociale à destination des associations.

Il est proposé au conseil municipal :

- De valider la réalisation des travaux d'aménagement de locaux à vocation culturelle et sociale à destination des associations pour un montant de 145 200€ HT,
- De Solliciter une subvention de 9 000 € au titre des aides exceptionnelles aux collectivités locales
- D'Autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention en ce sens.

Adopté à l'unanimité

7- RÉHABILITATION DU GUÉ CARRÉ : DEMANDE DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES

Le Contrat Régional du Bassin Versant de l'Huisne (CRBV) concernant la réhabilitation du Gué Carré a été signé en novembre avec le Conseil Régional des Pays de la Loire pour la période 2010-2012.

Dans ce contrat le coût la restauration du ruisseau du Gué Carré avait été estimé à 161 199, 33€ HT dont 32 500€HT pour le pont cadre.

Dans le cadre de l'étude réalisée par le bureau d'Etude ARCADIS, il s'avère que des travaux supplémentaires sont nécessaires. Ces travaux s'établissent comme suit :

- Maîtrise d'œuvre : 18000€ HT
- Fondasol : 3 340€ HT
- Opération de fonçage Grande Rue : 75 251€ HT

Soit un total de 96 591€ HT

Les travaux initialement prévus s'élevaient à 32 500€ HT soit une plus value de 64 091€ HT.

Il est proposé de solliciter des subventions complémentaires de la Région des Pays de Loire et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Adopté à l'unanimité.

8 – AFFAIRES DIVERSES

Décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire :

Marchés publics : procédures adaptées :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 Avril 2008, alinéa 4, autorisant le Maire à signer tous les marchés de travaux, de fournitures, de service sans formalités préalables (marchés à procédure adaptée (M.A.P.A.)

Vu la délibération en date du 20 Décembre 2011 portant modification des délégations du Conseil Municipal au Maire en matière de marché public,

AMÉNAGEMENT DE L'ECO-QUARTIER

- ◆ Lot n° 1 – Terrassements – voirie : Entreprise EIFFAGE – montant : 626 661,92 € H.T.
Avenant n° 1 au lot n° 1 d'un montant de 46 811,50 € H.T.
Soit un lot n° 1 passant de 626 661,92 € à 673 473,42 H.T.

- ◆ Lot n° 3 – Assainissement eaux usées : Entreprise EIFFAGE – montant : 184 077,30 € H.T.
Avenant n° 1 au lot n° 3 d'un montant de 14 431,02 € H.T.
Soit un lot n° 3 passant de 184 077,30 € H.T. à 198 508,32 € H.T.

- ◆ Lot n° 4 – Réseaux souples : Entreprise ERS – montant : 319 775,00 H.T.
Avenant n° 1 au lot n° 4 d'un montant de 6 945 € H.T.
Soit un lot n° 4 passant de 319 775,00 € à 326 720 € H.T.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

Prochaine séance : Mardi 28 Février 2012, à 20 heures.

SOMMAIRE :

- 1-a) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2012 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- 1-b) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2012 : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
- 1-c) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2012 : BUDGET RÉGIE DE TRANSPORT
- 1-d) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2012 : BUDGET PRODUCTION ENERGIE
- 1-e) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2012 : BUDGET LOTISSEMENT DU PONT
- 1-f) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2012 : BUDGET LOTISSEMENT DU VAL DU
GUÉ-CARRÉ
- 1-g) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2012 : BUDGET Z.A.C. DE LA GROUAS
- 2 – SUBVENTIONS 2012 – VERSEMENT D'ACOMPTES
- 3 – CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA
SARTHE ET LA COMMUNE DE CHANGÉ RELATIVE A L'EXÉCUTION DE SERVICES
PUBLICS ROUTIERS
- 4 – ENFANCE JEUNESSE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'UTILISATION
DES LOCAUX MUNICIPAUX
- 5 – ACQUISITION D'UN CHEMIN AUPRÈS DU DÉPARTEMENT
- 6 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LOCAUX A VOCATION CULTURELLE ET SOCIALE
A DESTINATION DES ASSOCIATIONS : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
- 7 – RÉHABILITATION DU GUÉ-CARRÉ : DEMANDE DE SUBVENTIONS
COMPLÉMENTAIRES
- 8 – AFFAIRES DIVERSES
- marchés publics : procédures adaptées

Ont signé les membres présents et représentés :

Mmes et MM. :

J. GEORGES

C. BOYER

M. RENAUT

P. RIBAUT